



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique de l'aviation civile (AVIA_ZL)

Description

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) tient une banque de données sur l'aviation civile en Suisse: aéronefs immatriculés en Suisse (HB), infrastructures des places d'aviation, personnel navigant, mouvements, passagers, fret et poste sur les places d'aviation suisses. Les données proviennent de l'OFAC, des aéroports, des places d'aviation et des compagnies d'aviation.

Disponible depuis:

Publications depuis 1975

Caractères relevés:

Aéronefs immatriculés en Suisse (HB), données techniques sur les avions (poids, nombre de places, modèle), places d'aviation suisses, infrastructure des places d'aviation (nombre et longueur des pistes, surface), personnel navigant, licences du personnel navigant mouvements des aéronefs, passagers, fret, poste.

Méthodologie

Type d'enquête:

Exploitation de données de registres et administratives

Degré de régionalisation:

Places d'aviation

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Année civile

Qualité des données statistiques:

Une très bonne qualité est assurée grâce à une plausibilisation multiple

Politique de révision

Révision de routine:

Lors de chaque publication, les bases de données relatives aux *destinations finales des passagers aériens* sont réanalysées pour les années précentes en utilisant la dernière liste de codes d'aéroports disponibles (codes IATA). Les tableaux et graphiques correspondants montrant des séries chronologiques sont ensuite réédités sur cette base dans la nouvelle publication. (Cela est nécessaire car les codes internationaux des aéroports sont constamment soumis à de petites modifications.) En revanche, les tableaux publiés antérieurement ne sont plus remplacés, raison pour laquelle les données relatives aux destinations finales qu'ils contiennent peuvent être légèrement différentes de celles figurant dans les tableaux plus récents.

Révisions fondamentales:

1997 et 1999. Activité reprise par l'OFS en 2003.

Bases légales

- Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 (RS 431.012.1)
- Ordonnance sur l'aviation (RS 748.01, art. 141)
- Règlement (CE) n° 437/2003 du Parlement européen et du Conseil sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section MOBIL

+41 58 463 64 68

verkehr@bfs.admin.ch
